

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

30 Août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente Août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GAULTIER, GUIRAL, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, PRIVAT, SCHEUER, SOLLADIE, VALETTE

Procuration : Madame TIERRET a donné procuration à Monsieur Bernard SCHEUER et Monsieur Jean Luc POUJOL a donné procuration à Monsieur Marc AUGUY

Secrétaire de séance : Michel GIRARDIN

1) Attribution du marché « Aménagement de la Route de Boraldette »

Monsieur le Maire rappelle le projet d'Aménagement de la Route de Boraldette. Cet aménagement permettra de reprendre les réseaux secs et humides, d'enfouir les réseaux électrique, de rajouter de l'éclairage public nécessaire depuis l'urbanisation de cette zone. De plus il permettra de mettre en sécurité cette voie communale qui est extrêmement résidentielle et empruntée par les piétons. Une consultation a été lancée le 8 juillet 2020. La remise des offres était le 29 juillet 2021 à 11h.

Quatre entreprises ont remis une offre. Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, l'entreprise EGTP a obtenu la meilleure note et propose une prestation au prix de 198 759.00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise EGTP sis ZA La Bouysse à Espalion au prix de 198 759.00 € HT. Il propose également à l'assemblée de solliciter une aide du Conseil Départemental de 40% soit un montant de 79 503.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de retenir l'offre d'EGTP au prix de 198 759.00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide de 40 % du Conseil Départemental,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce projet.

2) Attribution devis de Sécurisation en agglomération RD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'Aveyron Ingénierie a réalisé une étude sur la sécurité routière en agglomération des RD 987 du côté de La Rame, de la RD 987 à l'entrée d'agglomération côté Salgues et de la RD 6 entrée de village. Il rappelle qu'Aveyron Ingénierie a proposé des solutions pour essayer de sécuriser ces lieux notamment sur les vitesses excessives des véhicules. La proposition d'Aveyron Ingénierie sur les solutions envisagées était estimée à 52 000 € TTC.

Monsieur le Maire a donc demandé trois devis à des entreprises spécialisées dans la fourniture de panneaux, de coussins berlinois, de voirie en général.

Après consultation l'entreprise EGTP ZA La Bouysse à Espalion a proposé une offre dans les prix et dans les délais. Son offre est au prix de 42 938 € HT soit 51 525.60 €.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter ce devis pour la sécurisation des entrées de villages qu'il est urgent de régler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise EGTP au prix de 42 938 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce projet.

3) Approbation des documents relatifs au fonctionnement de la Médiathèque

(Règlement intérieur, Charte des bénévoles, Convention entre la Commune et les bénévoles)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité de Pilotage de la Médiathèque s'est réuni à plusieurs reprises pour établir les documents relatifs au fonctionnement de la Médiathèque (Règlement intérieur, Charte des Bénévoles, Convention entre la Commune et les bénévoles ainsi que les tarifs).

Lors de la dernière réunion du Comité de Pilotage, les membres ont finalisé les différents documents.

Monsieur le Maire donne lecture :

- Du Règlement intérieur de la Médiathèque,
- De la Charte des Bénévoles,
- De la Convention entre la Commune et le responsable bénévole de la Médiathèque nommé par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le Règlement intérieur de la Médiathèque,
- APPROUVE la Charte des Bénévoles,
 - APPROUVE la Convention entre la Commune et le responsable bénévole de la Médiathèque nommé par le Maire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au fonctionnement de la Médiathèque.

4) Tarification des services de la Médiathèque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité de Pilotage de la Médiathèque s'est réuni à plusieurs reprises pour établir les documents relatifs au fonctionnement de la Médiathèque (Règlement intérieur, Charte des Bénévoles, Convention entre la Commune et les bénévoles ainsi que les tarifs).

Lors de la dernière réunion du Comité de Pilotage, les membres ont proposé d'établir un tarif qui correspond à une cotisation annuelle de 10€ / Famille à partir du 1^{er} janvier 2022. La cotisation est valable pour un an de date à date.

Par exemple : si une famille prend un abonnement le 27 Mai 2022, l'abonnement court jusqu'au 26 Mai 2023.

Le comité de pilotage propose la gratuité pour les collectivités St Cômoise à savoir, la Maison de Retraite, la MAS, les écoles publiques et privées et Malet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ce tarif soit appliqué à compter du 1^{er} Janvier 2022. Le paiement sera nécessairement réalisé par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil Municipal devra :

- APPROUVER le tarif de 10 € / Famille à partir du 1^{er} Janvier 2022 de date à date.
- APPROUVER la gratuité pour La Maison de Retraite, la MAS, les Ecoles publique et privé et Malet.

5) Inscription d'Itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Concernant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à la majorité :

- Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espèces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.
- Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

- Autorise le Maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil Départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

6) Remboursement des masques à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Monsieur le Maire indique que suite à l'épidémie du Covid-19, la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère était coordonnatrice de la commande, et de la mise en œuvre de la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique auprès des 21 communes membres et du SMICTOM.

Monsieur le Maire présentera le tableau ci-après pour le remboursement financier en déduisant les aides de l'état et qui concerne notre commune :

ST COME D'OLT	TOTAL ST COME	AIDE DE L'ETAT A DEDUIRE	TOTAL DU A LA CCCLT
	2 788.64 €	763.90 €	2 024.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement des sommes indiquées dans le tableau ci-dessus concernant les masques et gels hydro-alcooliques, suite à l'épidémie de COVID-19, par la commune de 2024.74 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser la Communauté de Communes du montant ci-dessus représenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

7) Détermination du Taux de Promotion pour les avancements de grade :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voix d'avancement de grade.

Considérant que l'avis du Comité Technique Paritaire sera rendu le 15 septembre 2021,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

De fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, valable pour la durée du Mandat, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en%)
Rédacteur Catégorie B	Rédacteur Principal de 2ème classe Catégorie B	100 %
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe Catégorie C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe Catégorie C	100 %
Adjoint Technique Principal 2ème classe Catégorie C	Adjoint Technique Principal 1ère classe Catégorie C	100 %

Le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

8) Tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 septembre 2019,

Considérant la nécessité de créer 3 emplois (1 Rédacteur Principal 2^{ème} Classe, 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe), en raison des possibilités d'avancement de grade,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs.

Actuellement il est ainsi :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée de travail
Filière administrative			
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35H
Filière technique			
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	35H
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	32H28

Trois agents remplissent les conditions d'avancement de grade :

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe vers Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe vers Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe,

Rédacteur vers Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire proposera de SUPPRIMER les emplois suivants :

- 1 emploi de Rédacteur à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Monsieur le Maire proposera de CREER les emplois suivants :

- 1 emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2021,

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée de travail
Filière administrative			
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	35H
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H
Filière technique			
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	35H
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	32H28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les avancements de grade des 3 agents,
- ACCEPTE les suppressions et créations d'emplois et le tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés afférents à ces avancements de grade.

9) Intégration du réseau intercommunal de lecture publique

Vu la délibération n° 20210208 D30 en date du 8 mars 2021 de la Communauté de Communes portant lancement du processus de mise en réseau des médiathèques et signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire porté par la Communauté de communes qui permettra d'aller vers une égalité d'accès aux mêmes services pour toutes les populations et de lancer une politique dynamique et ambitieuse de développement autour de la lecture publique.

Monsieur le Maire rappelle que l'inscription de la commune au réseau intercommunal offrira plus de services à la population (animations mutualisées, offre documentaire étendue, etc.), des économies d'échelle (informatique, matériel), un maillage dynamique du territoire (des équipements complémentaires, mutualisation des outils et des compétences) et contribuera à renforcer l'identité et l'image du territoire (communication commune ou coordonnée, augmenter la visibilité des actions culturelles, etc.)

Monsieur le Maire précise que le service culturel de la Communauté de Communes sera chargé de la coordination du réseau et de mettre en place les différentes actions. Chaque commune sera libre de composer avec les différentes propositions afin de bénéficier d'un service « à la carte », adapté aux demandes de sa structure de lecture publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'intégration du réseau de lecture publique par la commune de St Côme d'Olt,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

10) Création d'un Pumptrack : Validation projet et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'aménager le foirail en Plateau de sport. Suite à différentes réunions, le terrain de tennis a fait l'objet d'une longue réflexion.

Vu le coût de la réfection totale du terrain de tennis, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un projet de création de Pumptrack a été étudié. Ainsi après plusieurs réunions, il a été décidé de mettre le City Park sur le terrain de tennis en conservant la semelle de celui-ci pour une meilleure stabilité et d'installer à la place du City Park initialement prévu à côté du terrain de tennis le Pumptrack. Ce projet permet de répondre à une demande de la jeunesse St Cômoise et il s'élève à 69 900.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose également de solliciter des subventions pour la création du PUMPTRACK comme énoncée ci-dessous :

Montant des travaux : 69 900.00 € HT		
PARTENAIRES	TAUX	Montant
Conseil Départemental	40%	27 960.00 €
Conseil Régional	35 % ou plafond 22 800 €	22 800.00 €
Autofinancement	27.38%	19 140.00 €
Total		69 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de ne pas réhabiliter le terrain de tennis et d'y installer le CITY PARK dessus,
- ACCEPTE DE CREER un PUMPTRACK,
- ACCEPTE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

11) Aménagement d'une Aire de Jeux Intergénérationnelle et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement d'une aire de jeux intergénérationnelle.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Monsieur le Maire informe que l'offre la mieux disante est celle de Paysage concept au prix de 65 710.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'offre de l'entreprise Paysage Concept et de solliciter les aides des Collectivités comme énoncés ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT - Montant des travaux : 65 710.00 € HT		
PARTENAIRES	TAUX	Montant
Conseil Départemental	40%	26 284.00 €
Conseil Régional	35 % ou plafond 22 800 €	22 800.00 €
Autofinancement	27.38%	16 626.00 €
Total		65 710.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'Aménagement d'une aire de Jeux Intergénérationnelle aux abords de la Chapelle des Pénitents de St Côme d'Olt,

- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise Paysage Concept au prix de 65 710.00 € HT,
- **ACCEPTÉ** le Plan de Financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

12) Décision Modificative

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		1 000 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		1 000 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				1 000 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				1 000 000.00 €
Total		1 000 000.00 €		1 000 000.00 €
Total Général		1 000 000.00 €		1 000 000.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études		7 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		7 000.00 €		
D 2118 : Autres terrains	15 000.00 €			
D 21318 : Autres bâtiments publics	5 000.00 €			
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons	130 000.00 €			
D 2151 : Réseaux de voirie	76 000.00 €			
D 21571 : Matériel roulant	20 000.00 €			
D 21578 : Autre matériel et outillage	10 000.00 €			10 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	256 000.00 €			
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		5 000.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		8 000.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		10 000.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		20 000.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		76 000.00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		130 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		249 000.00 €		
Total	256 000.00 €	256 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bâtiments publics		26 865.00 €		
D 615231 : Voirie		25 000.00 €		
D 615232 : Réseaux		25 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant		25 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		101 865.00 €		
R 73111 : Impôts directs locaux				71 755.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				71 755.00 €
R 7411 : Dotation forfaitaire				23 756.00 €
R 74121 : Dot Solidarité rurale				21 637.00 €
R 74127 : Dot nationale de péréquation			15 559.00 €	
R 74834 : Etat/compens.taxe fonc.				10 276.00 €
R 74835 : Comp. exonération taxe d'hab.			10 000.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			25 559.00 €	55 669.00 €
Total		101 865.00 €	25 559.00 €	127 424.00 €
Total Général		101 865.00 €		101 865.00 €

Questions diverses

Bibliothèque : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Florence Cornélius a commencé son contrat à la médiathèque depuis le 1^{er} aout. Elle réalise 6h par semaine.

Ecole publique : Le nouveau mode de chauffage a été installé. L'entreprise viendra pour la mise en route. L'assemblée pose la question de la climatisation qui est a étudié rapidement car il fait très chaud l'été. Il faudrait également changer les fenêtres car l'entrepreneur qui a réalisé le chantier à la création est parti à la retraite.

Halte Pèlerins : C'est une belle réussite. On constate que beaucoup de pèlerins dorment à la Halte. Le problème est que les WC sont souvent bouchés et qu'il a fallu débrancher le sèche main car les pèlerins utilisent le sèche mains pour sécher les vêtements.

Animations de l'été : Les concerts, Marchés de Producteurs, Soirées et Fêtes se sont globalement bien passées. En ce qui concerne le marché de Producteur l'idée de mettre les tables sur la place de la Mairie et les exposants sur le tour de ville est une très bonne idée et sera peut être conservé dans l'avenir. Il serait intéressant de mettre une buvette organisée par une association à tour de rôle si elles le souhaitent.

Office de Tourisme : Les chiffres de la saison seront communiqués fin septembre mais il semble qu'il y ait eu une bonne fréquentation.

Visite guidée de St Côme : Il est nécessaire de se réunir pour réfléchir sur comment organiser les visites guidées de St Côme et du clocher pour l'année prochaine. Patrick Horville est en charge de s'occuper de réunir les deux associations et la Mairie pour discuter du projet pour la saison touristique prochaine.

La séance est levée à 22h45.

Madame GAULTIER	Madame GUIRAL	Madame HIBERT
Madame LAYRAC	Madame MANDOCE	Madame PRIVAT
Madame TIERRET	Monsieur AUGUY	Monsieur DELAGNES

Monsieur GIRARDIN	Monsieur HORVILLE	Monsieur POUJOL
Monsieur SCHEUER	Monsieur SOLLADIE	Monsieur VALETTE